

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 170

présenté par  
M. Quentin,  
rapporteur au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 12**

Supprimer l'alinéa 4 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La suppression de la référence à l'Algérie dans tous les textes législatifs ou réglementaires antérieurs à son indépendance risque d'aboutir à des inconvénients juridiques supérieurs aux bénéfices attendus de ce toilettage.